

COMMUNE DE VAL DE LIVRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2029

Nombre de membres - en exercice : 19
- présents : 15
- votants : 15

Date de convocation : 21.09.2026
Date d'affichage : 21.09.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de Tauxières-Mutry, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents : P.RICHOMME, H.GALIMAND, C.HOFF, F.LEJEUNE-BOEVER, A-S.BOEVER, A.BORNET, P.BILLOUD, E.ROMAGNY, , J.COLLARD, J.KENGOUN, P.GAILLARD, A.CADEL, S.COLLARD A.PERRET et F.MOUSSIE.

Etaient excusés : D.BAIL, M.CADEL, C.COLLARD-MILESI et L.FALLON,

M. Hervé GALIMAND a été élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Projet de liaison douce

M. le Maire présente le projet de liaison douce sur l'allée des Dames de France avec une implantation de 4 panneaux (400 x 1000) associés à 4 Dames. Le choix s'arrête sur un panneau à fond noir avec une calligraphie blanche. 2 propositions de chiffrage sont demandées avec silhouette intégrée et silhouette tenant le panneau.

Délibération 2026-39 : Projet d'aménagement sécurité de Louvois

Il y a 3 zones à aménager sur le territoire de Louvois

- le rond-point de la Demi-Lune : il est envisagé de réduire les entrées à 4 m et les sorties à 5 m,
- l'entrée de village venant de Tauxières-Mutry : reprendre les pentes des plateaux,
- la zone large de la rue Michel Le Tellier : feux de récompenses ou des feux micro-régulés.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de faire estimer la reprise du rond-point de la Demi-Lune et la reprise des rampants des 3 plateaux.

Délibération n°2026-40 : Plan de sauvegarde communal

Le plan de sauvegarde est un outil d'aide à la gestion de crise. Il décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en œuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise. Il recense les moyens matériels et humains disponibles sur la commune en vue de soutenir et d'accompagner la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- approuve le plan de sauvegarde de la commune
- autorise Monsieur le Maire à transmettre les éléments du plan de sauvegarde aux différents services concernés
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Délibération n°2026-41 : Participation des communes

M. Le Maire informe les membres du Conseil que des destratificateurs et des protections extérieures vont être installés au Groupe Scolaire pour un coût total de 48.653 € TTC. Les équipements vont permettre d'accueillir les élèves dans des meilleures conditions en cas de fortes chaleurs.

Une demande d'accompagnement sur le Fonds vert a été faite auprès de l'état. D'autre part, il est possible de bénéficier d'une aide de la part d'EDF de 400 € par destratificateur si les travaux sont faits avant fin septembre.

Ces factures n'ont pas été prévues dans le budget primitif 2026. C'est pourquoi, le SISVAL fait un nouvel appel à cotisation pour cette année afin de régler la facture des destratificateurs.

La participation de la commune est de 8.523 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la participation supplémentaire

Délibération n°2026-42 : Décision modificative

Les travaux de la salle multiactivités étant terminés, il y a lieu de procéder à l'intégration des immobilisations dans la comptabilité plus spécialement l'assistance maîtrise ouvrage.

Par conséquent il faut prévoir les crédits budgétaires au chapitre d'ordre budgétaire 041 en dépenses et recettes d'investissement :

Dépenses :	
c/041 – 2135 :	2.594 €

Recettes :	
c/041 – 203 :	2.594 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ce virement de crédits.

Délibération n°2026-43 : Subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a reçu une demande de subvention pour les Choristes de l'Espoir qui œuvre pour les personnes qui ont subi un AVC en les faisant chanter pour réapprendre à parler.

- | | |
|--------------|---------|
| • c/615231 : | - 500 € |
| • c/65748 : | + 500 € |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil décide d'accorder la subvention de 500 € et de procéder à ce virement de crédits.

Délibération n°2026-44 : modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet

Avec les aménagements d'horaires du secrétaire de Mairie, Virginie THIBAUT CORDIER est présente ½ heure en plus. Son poste prévoyait un temps de présence de 16 h et non 16h30. Il est donc nécessaire de mettre à jour ce dernier.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivants du Code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 16h/35ème par délibération du 14 juin 2022, à 16,50h/35ème à compter du 1^{er} septembre 2026.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à l'IRCANTEC de l'agent.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU la délibération en date du 14 juin 2022 créant l'emploi d'adjoint administratif de 1^{er} classe à raison de 16 heures hebdomadaires,

VU le tableau des effectifs,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération n°2026-45 : Travaux d'assainissement des EP rue du Poncet – Convention de délégation de maître d'ouvrage

Considérant que la Commune de Val de Livre a décidé de réaliser un programme d'aménagement de la rue du Poncet à Tauxières-Mutry,

Considérant que la CCGVM dispose de la compétence en matière d'assainissement des EP urbaines,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise la signature de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCGVM.

Cette convention sera signée par M. Hervé GALIMAND, 1^{er} adjoint, car M. Philippe RICHOMME étant le président de la CCGVM, il ne peut signer pour les 2 parties.

Point sur les dossiers en cours :

- Repas des aînés dimanche 8 novembre
- Commission « aménagement embellissement et attractivité »
 - Décorations de Noël
- Commission « Bâtiments »
 - Travaux de chauffage de l'église terminés
 - Déménagement de la mairie de Louvois
 - Travaux salle des jeunes
 - Etude projet de la Tanière
- Conseil syndical du PNRMR le mardi 29 septembre
- Formation 1^{er} secours, il reste 5 places pour le 25/11 et 02/12

- Philippe GAILLARD évoque le problème de gestion de l'eau et notamment l'idée d'une régie publique (CCGVM) au lieu de déléguer à des entreprises privées (Véolia)